



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;  
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,  
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;  
Monsieur Claude EERDEKENS, Monsieur Christian BADOT,  
Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,  
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,  
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,  
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,  
Madame Isabelle WALLET, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD,  
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,  
Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers communaux ;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;  
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT ;

---

**2.1 OBJET : Régie Sportive Communale Andennaise – Collège des Commissaires – Désignation de deux Commissaires**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1231-6, L 3122-4-2° et L 3221-5 ;

Vu sa délibération du 10 mai 2004 portant création d'une Régie Communale Autonome dénommée « *Régie Sportive Communale Andennaise* » et en fixant les statuts ;

Vu ses statuts ;

Vu lesdits statuts, spécialement leur article 31, qui énonce que :

« *Le Conseil communal désigne trois Commissaires, qui compose le Collège des Commissaires de la Régie Autonome. Ils sont choisis en dehors du Conseil d'Administration. Deux Commissaires doivent faire partie du Conseil communal. (...)* » ;

Vu par ailleurs la délibération prise ce jour-même par le Conseil communal portant désignation en qualité d'administrateurs de :

- Vincent SAMPAOLI
- Françoise LEONARD
- Claude EERDEKENS
- Marie-Luce SERESSIA
- Christian BADOT
- Sébastien REMSON
- Yassine BOUCHAHROUF
- Christine BODART
- Pauline LEONARD
- Cecile CORNET
- Natacha FRANCOIS
- Cassandra LUONGO

Vu la nécessité de procéder à la désignation de deux membres du Collège des Commissaires, parmi les membres du Conseil communal ne siégeant pas au sein du Conseil d'administration ;

Vu la proposition du Collège communal de réserver l'un de ces mandats à un membre des groupes majoritaires (groupes PSD@ et MR) et le second à un membre du groupe minoritaire (AD&N) ;

Vu les candidatures présentées verbalement en séance :

- par les groupes de la majorité : Monsieur Philippe RASQUIN ;
- par les groupes de la minorité : Monsieur Hugues DOUMONT ;

Constatant que deux candidats sont présentés, correspondant au nombre de désignations à assurer ;

Le Président les mettant au vote ;

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est acté que sont démissionnaires les deux Commissaires de la Régie, à savoir Monsieur Philippe RASQUIN et Monsieur Christian MATTART.

Sont désignés en qualité de membres du Collège des Commissaires de la Régie Sportive Communale Andennaise Monsieur Philippe RASQUIN et Monsieur Hugues DOUMONT, Conseillers communaux.

Ces désignations valent pour une période de trois ans à compter de l'installation du Collège des Commissaires au complet sans préjudice de l'application de l'article L 1231-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que :

« Les Conseillers communaux dont le mandat prend fin sont réputés démissionnaires de plein droit de la Régie Communale Autonome ».

**Article 2 :**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au S.P.W., DGO5, dans le cadre de la tutelle générale d'annulation, conformément à l'article L 3122-4-2° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Claude GIOT**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Vincent SAMPAOLI**